

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 JUILLET 2014

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève est tenue le 21 juillet 2014, à la salle Wilson, 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Membres présents :

Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, président substitut
Lyne Cardinal
Marcel Labbé
Jean-Pierre Tanguay

Sont également présents :

Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme
Stéphane Bernaquez, Chef de division aménagement urbain et sécurité publique
Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment, secrétaire

Membres absents :

Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement, président
François Allard
Robert Richer

L'assemblée est ouverte à 19h22.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 16 JUIN 2014

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juin 2014

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Lyne Cardinal

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2014 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 1008, rue Bellevue – Agrandissement

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence au 1008, rue Bellevue, selon les documents présentés à la demande de permis 3000797742 et avec l'agencement suivant :

- Brique : Hanson – Flamenco III
- Fenêtres : Blanc
- Soffite & fascia : Blanc
- Toiture : BP Everest – Lune de miel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 178, rue de Vitry – Agrandissement

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Christian Larocque

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence au 178, rue de Vitré, selon les documents présentés à la demande de permis 3000797302 et avec l'agencement suivant :

- Revêtement ext. : Vinyle – Maïs
- Porte de garage : Kaycan – Brun commercial
- Fenêtres : Blanc
- Fenêtres (r-d-c) : Brun commercial
- Soffites : Blanc
- Fascia : Brun commercial
- Toiture : BP Mystique – Cèdre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 847, 5^{ième} avenue – Agrandissement

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Lyne Cardinal

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence au 847, 5^{ième} avenue, selon les documents présentés à la demande de permis 3000800082 et avec l'agencement suivant :

- Pierre : Récupérée de la façade existante
- Brique : Belden – 481
- Fenêtres : Blanc
- Soffites & fascia : Brun commercial
- Toiture : BP Mystique – Brun 2 tons
- Colonnes : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 15, rue Paiement – Enseigne sur marquise

Madame Rania Cotran, propriétaire du commerce, est présente afin d'expliquer la demande d'installation d'une enseigne et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Christian Larocque

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur marquise et non éclairée au 15, rue Paiement pour le commerce «Bistro Rouge», telle que présentée à la demande de permis 3000809005.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) DISCUSSION (secteur de Sainte-Geneviève)

5.1 15 023-15 027, boul. Gouin O. – Agrandissement

Madame Mairena Castro, propriétaire, est présente afin d'expliquer son projet d'agrandissement et répondre aux questions des membres du comité.

Monsieur Bernaquez explique aux membres les problématiques du dossier :

-l'usage résidentiel multifamilial de 3 logements est dérogatoire. Conforme lors de la délivrance du permis de construction, l'usage est protégé par droits acquis. Dans la zone R1-351, seul l'usage résidentiel unifamilial est autorisé. D'autre part, l'article 437 du

Règlement sur le zonage CA28 0023, mentionne que l'espace occupé par un usage dérogatoire ne peut pas être agrandi;

-le garage proposé ne permet pas de rencontrer les normes minimales relatives à la hauteur de plancher du garage par rapport au niveau de la rue;

-la présence d'une servitude des services de la propriété voisine à l'emplacement prévu de l'agrandissement.

Il est convenu que Monsieur Bernaquez rencontrera l'architecte afin de lui communiquer les commentaires du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

6) VARIA

Aucun point au varia

7) PROCHAINE ASSEMBLÉE

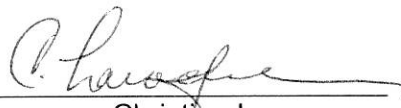
La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 18 août 2014.

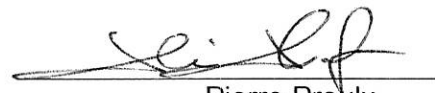
8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 20h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Christian Larocque
Président


Pierre Proulx
Secrétaire

